



## Conseil général

**Séance du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis,**  
du mercredi 19 mai 2021, à 20 heures,  
à la salle de l'Univers@lle, chemin des Crêts 31

### Présidence :

**M. Pierrot Vallélian, Doyen d'âge, Président** – UO+PS  
puis, **Mme Patricia Genoud, Présidente** – UDC-PAI

### Membres du Bureau provisoire :

**M. Hubert Demierre, Chef de groupe** – UDC-PAI  
**M. Alexandre Huwiler, Chef de groupe** – PDC-Le Centre  
**Mme Carine Meyer, Cheffe de groupe** – OU+PS  
**M. Denis Rohrbasser, Chef de groupe** – PLR

### Membres du Bureau définitif :

**M. Ronald Colliard, Vice-président** – PLR  
**Mme Ana Rita Domingues Afonso, scrutatrice** – UO+PS  
**M. Jérémie Favre, scrutateur** – PLR  
**M. Nicolas Genoud, scrutateur** – PDC-Le Centre  
**M. Cédric Pilloud, scrutateur** – UDC-PAI  
**M. Morgan Pires, scrutateur** – UDC-PAI

### Membres du Conseil général présents (50/50) :

Balmat Cyril, Berthoud Olivier, Bochud Serge, Burgy Frank, Chaperon Anne-Lise, Chaperon Laurence, Colliard Ronald, Colliard (Dévaud) Véronique, Cuennet Dora, Della Marianna Gabriele, Demierre Hubert, Domingues Antonio Luis, Domingues Afonso Ana Rita, Favre Jérémie, Genoud Alexandre, Genoud Irène, Genoud Isabelle, Genoud Jacques, Genoud Mehdi, Genoud Nathalie, Genoud Nicolas, Genoud Patricia, Glauser Valérie, Huwiler Alexandre, Huwiler Inès, Iriarte Colette, Jamain Daniel, Lambercy Jérôme, Lambert Aurélien, Liaudat Karin, Liaudat Rudy, Meyer Carine, Meyer Marina, Meyer Raymond, Millasson Alicia, Pauchard Matthieu, Perroud André, Pilloud Adeline, Pilloud Cédric, Pires Morgan, Rohrbasser Denis, Rüegg Sébastien, Saudan Charles, Saudan Pierre-Alain, Schaller Cédric, Sonney Christian, Tabara Pascal, Vallélian Pierrot, Vial Philippe, Volery Jérôme

### Conseil communal (9/9) :

**M. Charles Ducrot, Syndic**, en charge de l'administration, du personnel, de la population, des élections et des votations, des relations publiques et institutionnelles, des cultes et des religions  
**M. Thierry Bavaud, Vice-syndic**, en charge de l'énergie, de l'environnement, des forêts  
**M. Jérôme Allaman, Conseiller communal**, en charge des finances, de l'économie et de l'industrie, de l'artisanat et du commerce  
**M. Daniel Figini, Conseiller communal**, en charge des affaires sociales, de la santé, des générations, de l'intégration et de la cohésion sociale  
**Mme Chantal Honegger, Conseillère communale**, en charge du Service du feu, de l'ordre public, des affaires militaires, de la protection de la population, de l'agriculture  
**M. Daniel Maillard, Conseiller communal**, en charge des bâtiments, du sport, de l'économie alpestre  
**M. Roland Mesot, Conseiller communal**, en charge de l'aménagement du territoire, des constructions  
**M. François Pilloud, Conseiller communal**, en charge des travaux, des routes, des transports et des télécommunications, de la gestion des déchets, du cimetière et des funérailles, du tourisme  
**Mme Nicole Tille, Conseillère communale**, en charge de la formation, de la culture, des loisirs

### Rédaction du procès-verbal :

**Mme Nathalie Defferrard Crausaz**, secrétaire du Conseil général



# Séance du Conseil général du 19 mai 2021

## 1. Ouverture de la séance

A 20h00, le Doyen d'âge, M. Pierrot Vallélian, ouvre la séance constitutive du Conseil général du 19 mai 2021 et salue les membres du Conseil communal et du Conseil général, les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale, le public et les représentant-e-s de la presse.

**Le Doyen d'âge.** Pour la deuxième fois dans ma vie de Conseiller général, j'ai l'honneur d'ouvrir, en tant que Doyen d'âge, la séance constitutive du Conseil général de la Ville de Châtel-St-Denis !

Cette séance a été convoquée conformément à l'article 30 alinéa 1 de la Loi sur les communes et à l'article 8 du Règlement du Conseil général, c'est-à-dire exceptionnellement par le Conseil communal. En effet, la convocation du 6 mai 2021, contenant l'ordre du jour de la présente séance, vous est parvenue dans les délais légal et réglementaire et a été publiée dans la Feuille Officielle no 18 et dans l'édition du Messenger du 7 mai 2021. Sous ce même envoi, les membres du Conseil général ont également reçu un exemplaire du Règlement du Conseil général.

## Ordre du jour

**Le Doyen d'âge.** En préparant cette séance avec notre secrétaire, nous nous sommes rendu compte que l'appel avait été prévu après les « Communications du Doyen d'âge ». Or, il nous a semblé plus judicieux de vous proposer une rocade des points 2 et 3, soit une motion d'ordre, pour une meilleure logique de nos débats. La motion d'ordre est la suivante : permettez-moi de procéder à l'appel avant de vous présenter mes Communications. Il est en effet important que je sache à qui je parle... Les Chefs de groupe ont été avisés de cette rocade purement formelle, car aucun des deux objets concernés n'est soumis à votre sanction. D'entente avec eux, je me permets de requérir la grâce de votre vote tacite, afin de ne pas allonger inutilement nos débats.

Avez-vous des remarques à formuler sur cette proposition de modification ?

La parole n'est pas demandée.

**Le Doyen d'âge.** Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. L'ordre du jour est donc modifié comme suit :

1. Ouverture de la séance ;
2. Appel ;
3. Communications du Doyen d'âge ;
4. Constitution du Bureau provisoire par le Doyen d'âge – Désignation des quatre scrutateurs ;
5. Election du Président ou de la Présidente du Conseil général pour la période 2021-2022 ;
6. Election du Vice-président ou de la vice-présidente du Conseil général pour la période 2021-2022 ;
7. Scrutateurs et scrutatrices pour la législature 2021-2026 ;
  - Détermination du nombre de scrutateurs et de scrutatrices – vote ;
  - Election.
8. Scrutateurs et scrutatrices suppléants pour la législature 2021-2026 ;
  - Détermination du nombre de membres suppléants – vote ;
  - Election.
9. Commission financière pour la législature 2021-2026 ;
  - Détermination du nombre de membres – vote ;
  - Election.
10. Commission des naturalisations pour la législature 2021-2026 ;
  - Détermination du nombre de membres – vote ;
  - Election.
11. Election des 7 des 9 membres de la Commission d'aménagement pour la législature 2021-2026 ;
12. Allocution du Président ou de la Présidente ;
13. Allocution du Syndic ;
14. Divers.



27 **Le Doyen d'âge.** Comme d'habitude, afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, la séance est  
28 enregistrée conformément aux dispositions légales en la matière. Une fois le procès-verbal  
29 approuvé, l'enregistrement sera détruit.

30 Au vu de la situation sanitaire actuelle et des prescriptions en vigueur contre la Covid-19, je vous  
31 prie de garder le masque pendant la totalité de la séance, d'attendre qu'on vous apporte le  
32 microphone et de parler distinctement afin que nous puissions bien vous comprendre.

33 De même, je prie le public de rester assis durant toute la séance et je remercie ce dernier  
34 d'inscrire, à la fin de la séance, ses coordonnées personnelles sur les feuilles prévues à cet effet si  
35 cela n'a pas encore été effectué.

### 36 **Hommage aux défunts**

37 **Le Doyen d'âge.** Permettez-moi de suspendre le temps quelques instants et d'avoir une pensée  
38 particulière envers toutes les personnes qui ont été touchées par un deuil dans leur famille ou dans  
39 leur entourage mais également envers chacune et chacun qui a été éprouvé par la situation difficile  
40 que nous continuons de vivre actuellement. Soyons heureux d'avoir pu partager un moment de leur  
41 vie et pour les honorer, je demande à l'assemblée de se lever pour observer une minute de silence.

42 Le plénum se lève et observe quelques instants de silence.

## 43 **2. Appel**

44 Nous allons sans tarder passer à l'appel afin de sortir de l'anonymat dans lequel nous confine un  
45 méchant virus depuis plus d'une année en nous faisant porter des masques et aussi pour nous  
46 assurer de la présence de chacune et chacun. Pour votre information, tous les élus du 7 mars ont  
47 été assermentés par le Préfet en date du 24 avril 2021. Que cette assiduité soit notre marque de  
48 fabrique !

49 Je rappelle qu'en cas d'empêchement de siéger, selon l'art. 31 al. 1 du RCG, les personnes  
50 empêchées s'excusent auprès du Président ou de la Présidente ou du secrétariat communal non  
51 auprès d'un collègue. À défaut, la personne sera considérée comme absente.

52 Lors de l'appel, afin de faire plus ample connaissance dans les limites des consignes de sécurité  
53 encore en vigueur, je prierais chacune et chacun, à la mention de ses nom et prénom de se lever,  
54 de baisser son masque (pas le reste, évidemment) et de se tourner vers ses pairs en affichant son  
55 plus beau sourire, puis de remettre son masque et de se rasseoir.

56 Le Doyen d'âge procède à l'appel. La Secrétaire note les présences.

Présents : 50  
Excusé : 0  
Absent : 0

57 **Le Doyen d'âge.** Avec 50 membres présents, nous affichons un effectif complet, reléguant la notion  
58 de quorum à la page 1843 du nouveau Petit Robert de 1993, où il n'a qu'à bien se tenir. Par  
59 conséquent, notre Conseil peut délibérer valablement. La majorité des voix est de 26.

## 60 **3. Communications du Président**

61 **Le Doyen d'âge.** Avant de passer au contenu de la présente séance qui nous projettera dans un  
62 futur plein de promesses, je vous propose de clore le chapitre passé en évoquant les membres qui  
63 ont œuvré dans nos rangs et qui, pour quelques raisons que ce soient, ne s'y trouvent plus. Je tiens  
64 à saluer l'engagement (par ordre alphabétique) de

- 65 1. M. **Pierre Balmat**, ancien membre de la Commission des forêts, membre du Conseil de  
66 Fondation du Charitable Hospice St-Joseph
- 67 2. M. **Antoine Berthoud**, ancien membre de la Commission Ecosor et de la décharge
- 68 3. Mme **Charlotte Berthoud**, ancien membre du Bureau
- 69 4. Mme **Patricia Blanc**, ancien membre de la Commission des forêts



- 70 5. Mme **Marielle Colliard**, ancienne scrutatrice suppléante, membre du Conseil de Fondation du  
71 Charitable Hospice St-Joseph  
72 6. M. **Laurent Demierre**, ancien membre de la Commission Ecosor et de la décharge  
73 7. M. **Jean-Daniel Favre**, ancien membre de la Commission financière  
74 8. Mme **Marie Thérèse Genoud**, Présidente émérite de la Commission des naturalisations et  
75 membre de la Commission Ecosor et de la décharge  
76 9. M. **Rodolphe Genoud**, Président émérite, ancien membre de la Commission des bâtiments  
77 10. Mme **Chantal Honegger**, vice-présidente émérite, ancien membre de la Commission des  
78 naturalisations, assise maintenant en face de nous  
79 11. M. **Felismino Martins Bartolo**  
80 12. M. **Roland Mesot**, ancien membre de la Commission financière, également assis en face de  
81 nous  
82 13. Mme **Elena Pilloud**, ancien membre de la Commission des naturalisations, ancienne  
83 scrutatrice suppléante  
84 14. M. **Frédéric Pilloud**  
85 15. Mme **Véronique Pilloud**, ancien membre de la Commission des naturalisations  
86 16. M. **Patrice Schneuwly**, ancien membre du Bureau et responsable des scrutateurs, ancien  
87 membre de la Commission des forêts  
88 17. M. **Antonio Elviro Soares**, ancien membre de la commission des forêts  
89 18. Mme **Nicole Tille**, ancien membre de la Commission financière et de la Commission Tourisme  
90 4 saisons, la troisième et dernière personne à être assise en face de nous ! (à ce jeu-là, nous  
91 avons également récupéré un membre d'en face, en la personne de M. Gabriele Della  
92 Marianna, pour l'instant le CC mène à 3 contre 1)  
93 19. M. **Marc Vuichard**, ancien Chef du groupe PDC

94 Nous saisissons également l'opportunité de saluer le travail de Mme Christine Genoud et MM.  
95 Damien Colliard, Syndic émérite et Steve Grumser au sein de notre Exécutif et leur formulons tous  
96 nos vœux de succès dans la suite de leurs carrières professionnelles !

97 En tant qu'ancien, j'aimerais jeter un regard dans le rétroviseur et partager avec vous quelques  
98 souvenirs d'un temps pas si lointain, - qu'est-ce que 75 ans sur l'échelle du temps ? -, où Châtel-St-  
99 Denis comptait la moitié moins d'habitants (2908 en 1950).

100

#### **Allocution du Doyen d'âge : Châtel-St-Denis – au fil du temps**

101 Lors de notre dernière séance de la législature précédente, il y a un peu plus d'un mois, nous  
102 avons accepté le crédit de 1 million de francs pour revêtir la Route de Montreux d'une couche  
103 phono-absorbante. Et dire que cette route, qui est une des artères principales de notre ville, il  
104 y a 70 ans, elle n'était même pas goudronnée !

105 Lorsque le garage des Narcisses, permettez une allusion biographique, a été construit en  
106 1960, les gens disaient : « Mais pourquoi ils construisent en dehors de Châtel-St-Denis ? »  
107 C'est le premier bâtiment pour lequel a été utilisée une grue. La première fois qu'une grue a  
108 été érigée à Châtel-St-Denis (par l'entreprise Emonet).

109 Savez-vous pourquoi mon patron avait donné ce nom à son garage ? Et bien oui, la région  
110 est réputée pour ces magnifiques fleurs. Lorsque la saison battait son plein, soit pendant près  
111 d'un mois, le garage en offrait un bouquet à sa clientèle.

112 Puisque l'on parle des routes de l'époque (1950-1960), j'ai encore l'image du déneigement de  
113 la route des Rochettes à cheval. Les deux chevaux trainaient une sorte de triangle en bois et  
114 se frayaient ainsi tant bien que mal un passage dans la haute neige. Il semble que les moyens  
115 modernes aient gagné en efficacité...

116 Châtel-St-Denis a connu une révolution technologique capitale en 1956, pour la  
117 retransmission des Jeux Olympiques de Cortina d'Ampezzo. La télévision arrivait dans deux  
118 endroits stratégiques : l'Hôtel du Cheval Blanc et l'Hôtel de Ville et de l'Aigle, qui abritait alors  
119 aussi la salle du Tribunal. Ces bistrotts se trouvant sur le chemin de l'école, nous avons pu  
120 coller nos frimousses à la grande vitre de la devanture pour saluer les exploits de la Suissesse  
121 Madeleine Berthod, médaille d'or de descente et de Renée Colliard, originaire de Châtel-St-  
122 Denis, médaillée d'or en slalom spécial.

123 Jusqu'en 1975, l'Etat de Fribourg avait le monopole de la revente du sel, ce qu'on appelle un  
124 droit régalien, les commerces n'avaient pas le droit d'en vendre. Pour acheter du sel, les



125 habitants de Châtel-St-Denis devaient se rendre chez Jeanne, qui résidait aux Granges. Le  
126 sel était stocké dans une caisse en bois au fond des escaliers...

127 Déjà dans ces années-là, les enfants qui résidaient loin du centre de Châtel-St-Denis ne  
128 rentraient pas à la maison pour manger leur repas de midi. Des bénévoles préparaient des  
129 « soupes scolaires » qui étaient servies à la Maison des Œuvres. Ces repas étaient gratuits  
130 et réalisés grâce à la générosité des familles paysannes qui apportaient les pommes de terre,  
131 les légumes, les pommes et le pain. Et c'est sûr qu'à cette époque tout était de saison ! Une  
132 des dames qui servaient ces repas, Mme Millasson était surnommée « Mistigri », et son  
133 arrière-petite-fille Alicia compte parmi nos rangs !

134 Les amateurs de ski venaient en train de Lausanne ou de la Riviera et un service de transport  
135 faisait la navette entre la gare de Châtel-St-Denis et Les Paccots (Corbetta). Ils pouvaient  
136 monter dans le bus à Yenny ou la Jeep à Marius du Car (de Fruence) depuis la gare jusqu'aux  
137 Paccots. Après leur journée de ski, ils redescendaient par la A, depuis Corbettaz, jusqu'aux  
138 Granges, en passant par le Dally. Il existait un petit pont en Vuavre avant la construction de  
139 l'autoroute qui facilitait le passage des skieurs... Arrivés aux Granges, ils nettoyaient leurs  
140 skis à la fontaine.

141 Encore deux mots sur l'esprit de l'époque et le climat de confiance qui régnaient, les  
142 restaurateurs des Paccots, Zamofing et la mère Michèle mettaient à disposition des visiteurs,  
143 en hiver, des luges pour redescendre à Châtel-St-Denis par l'ancienne route des Paccots. Les  
144 luges étaient laissées en bas du Raffour et remontées par le bus GFM à leurs propriétaires.  
145 Et tout cela gratuitement et grâce au bon vouloir de chacun !

146 Mais trêve de nostalgie, projetons-nous dans notre village du futur ! là où, à ce qu'il paraît, to  
147 lè *dzihya kouètre von furni où veladzô dè la gâ* ! tous les buveurs de petit lait vont finir au  
148 village de la gare. Montons dans le train avec énergie et engagement et mettons sans tarder  
149 nos projets sur les rails de cette nouvelle législature !

150 Tout à l'heure, j'ai cité le nom de 19 personnes, nombre correspondant exactement à celui des  
151 « nouveaux » membres de notre conseil, dont certains ont déjà goûté au sel de nos débats lors de  
152 la législature 2001-2006 ou 2011-2016. Mais quelle que soit votre expérience, je vous souhaite, à  
153 toutes et à tous, la bienvenue !

#### 154 **Quelques statistiques sur la composition de notre Conseil**

155 - Notre conseil compte 17 femmes (soit une de plus qu'en fin de législature 2016-2021) et 33  
156 hommes, ce qui correspond, en termes de ratio, à presque deux hommes pour une femme.  
157 Force est de constater que le mot « parité » qui existait déjà en 1993, en atteste le nouveau petit  
158 Robert page 1590, n'a pas encore trouvé sa pleine application dans notre contexte !

159 - La plus jeune élue de notre conseil, Inès Huwiler, fêtera ses 20 ans en été ! C'est la première élue  
160 de la génération Z à intégrer le Législatif.

161 - La différence d'âge entre le Doyen et la cadette est de 56 ans 7 mois et 10 jours et correspond à  
162 une personne née le 9 octobre 1964. (l'écu le plus proche, qui pourrait incarner cette différence  
163 d'âge est, en le vieillissant de quelques mois, M. Pierre- Alain Saudan, qui aura 56 ans au mois  
164 de juin)

165 - Notre conseil compte 17 élus de la génération Y (nés entre 1981 et 2000)

166 22 élus de la génération X (nés entre 1966 et 1980)

167 10 élus de celle des « Baby-boomers » (1946 à 1965)

168 et votre serviteur, qui est hors catégorie...

169 Seuls 8 d'entre vous étaient nés, lorsque je fêtais mes 20 ans !

170 - La génération née entre les années 1960 et 1970 compte 19 représentant.e-s ;

171 - 5 membres sont nés en 1995 et 5 en 1968 ;

172 - Notre conseil compte deux duos père-fille : Ana Rita et Antonio Luis Domingues

173 Inès et Alexandre Huwiler

174 1 couple : Carine et Raymond Meyer

175 1 paire frère-sœur : Adeline et Cédric Pilloud



176 En termes de récusation, cela signifie que si un des membres des binômes précités est directement  
177 concerné par un objet soumis au vote du Conseil général, l'autre doit également se récuser.

178 - Deux fois deux membres sont nés le même jour : Hubert Demierre et Jacques Genoud (20 mars)  
179 et André Perroud et Véronique Colliard (13 avril).

180 J'en ai fini pour la partie « people ».

### 181 **Des communications à proprement parler**

182 **Le Doyen d'âge.** En vue de préparer cette séance constitutive, les Chefs de groupe ont eu diverses  
183 occasions de se réunir, dont deux avec les représentants du Conseil communal, le 1<sup>er</sup> avril dans une  
184 séance préparatoire à la Réunion préparatoire et le 26 avril en Réunion préparatoire. Je vous livre  
185 un bref résumé de nos discussions.

186 Les groupes politiques du Conseil général se nomment par leur acronyme : UDC-PAI, UO+PS, PDC-  
187 Le Centre et PLR.

188 Les Chefs de groupe ont établi le tournus des présidences pour la législature 2021-2026 comme suit

189 2021-2022 la présidente sera UDC-PAI

190 2022-2023 le président sera PLR

191 (je peux l'annoncer ainsi car les noms des candidats à ces postes m'ont été préalablement  
192 transmis et sous réserve de leur élection bien entendu)

193 2023-2024 la présidence reviendra au PDC-Le Centre

194 2024-2025 elle sera UO+PS

195 2025-2026 elle reviendra une seconde fois à l'UDC-PAI.

196 Quant aux différentes commissions, elles ont été réparties entre le conseil général et le conseil  
197 communal selon leur champ de compétence. Ce soir, nous élisons les membres des commissions  
198 obligatoires dont nous sommes l'organe électif : commission financière, commission des  
199 naturalisations et la majorité des membres de la commission d'aménagement.

200 Toutes les autres commissions relèvent du Conseil communal. Le Conseil général a accepté de  
201 mettre un terme à la Commission Ecosor et de la décharge tout en demandant d'intégrer son cahier  
202 des charges à la Commission Energie, nouvellement nommée Commission Energie et  
203 Environnement. Le Conseil communal y désignera 11 membres, dont 9 seront issus de nos rangs,  
204 selon la répartition suivante : 3 UDC-PAI, 3 UO+PS, 2 PDC-Le Centre et 1 PLR. Le CC y désignera  
205 son représentant et 1 membre externe.

206 La Commission des forêts disparaît également mais des séances d'information seront mises sur pied  
207 par le Conseil communal afin de mettre en valeur le travail du Service des forêts.

208 La Commission des bâtiments sera composée de 13 membres dont 11 issus du Conseil général :  
209 4 UDC-PAI, 3 UO+PS, 2 PDC-Le Centre et 2 PLR. Le CC y désignera son représentant et 1 membre  
210 externe.

211 La Commission Tourisme 4 saisons sera composée de 9 membres dont 7 issus de nos rangs :  
212 2 UDC-PAI, 2 UO+PS, 2 PDC-Le Centre, 1 PLR. Le CC y désignera son représentant et 1 externe.

213 La Commission des sports sera composée de 12 membres dont 7 issus de nos rangs : 2 UDC-PAI,  
214 2 UO+PS, 2 PDC-Le Centre, 1 PLR. Le CC y désignera son représentant et 1 externe.

215 Je saisis l'opportunité de rappeler que les séances des commissions sont soumises au secret de  
216 fonction et que l'accès à leurs procès-verbaux doit être autorisé par le Bureau, à l'unanimité de ses  
217 membres. En revanche, les séances plénières de notre Conseil sont publiques et largement relayées  
218 par nos médias locaux, que je profite de remercier au passage pour la couverture détaillée de nos  
219 débats.

220 En ce qui concerne les associations de communes auxquelles Châtel-St-Denis participe, le Conseil  
221 communal a préféré renoncer à y associer des délégués issus de notre conseil. En contrepartie, il  
222 s'est engagé à communiquer régulièrement sur les objets traités. En outre, nous pouvons adresser  
223 nos éventuelles questions à nos Conseillers communaux lors de nos séances de groupe.



224 **4. Constitution du Bureau provisoire par le Doyen d'âge – Désignation de**  
225 **quatre scrutateurs ;**

226 **Le Doyen d'âge.** Il est temps maintenant de constituer le Bureau provisoire. J'appelle les personnes  
227 suivantes à agir comme membres du Bureau provisoire :

228 Pour le groupe UDC-PAI : M. Hubert Demierre  
229 Pour le groupe UO+PS : Mme Carine Meyer  
230 Pour le groupe PDC-Le Centre : M. Alexandre Huwiler  
231 Pour le groupe PLR : M. Denis Rohrbasser

232 Ces personnes sont les Chef-fe-s de chacun des groupes politiques du Conseil général pour la  
233 législature 2021-2026. Je les félicite pour leur engagement respectif !

234 Le Bureau provisoire restera en place jusqu'à l'élection de tous les membres du Bureau définitif, y  
235 compris les suppléants.

236 **5. Election du Président ou de la Présidente du Conseil général pour la**  
237 **période 2021-2022 ;**

238 **Le Doyen d'âge.** Avant de procéder à la première élection de la soirée, je souhaite brièvement vous  
239 donner les informations suivantes. Si le nombre de candidates et candidats est égal au nombre de  
240 postes à pourvoir, l'élection sera tacite, à moins qu'un cinquième des membres ici présents ne  
241 demande le scrutin.

242 Je passe la parole au représentant du groupe UDC-PAI pour la présentation de sa candidate.

243 **Mme Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI.** Au nom du groupe UDC-PAI, j'ai le plaisir de vous présenter  
244 une dame à la présidence du Conseil général pour l'année 2021-2022 en la personne de Mme  
245 Patricia Genoud. Patricia a été élue au Conseil général en mars 2016 et a fait partie de la  
246 Commission des forêts lors de la dernière législature. Après l'élection de Mme Chantal Honegger au  
247 Conseil communal, Patricia a accepté d'endosser cette nouvelle fonction en début de législature,  
248 sans l'expérience d'une année comme Vice-présidente. Grâce à ces compétences professionnelles  
249 et à son sérieux, Mme Patricia Genoud sera à la hauteur pour remplir cette honorable tâche.

250 **Le Doyen d'âge.** Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

251 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidats est égal au  
252 nombre de poste à repourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement.  
253 Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est  
254 demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres  
255 présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

256 Tel n'étant pas le cas, je déclare **Mme Patricia Genoud élue en tant que Présidente du Conseil**  
257 **général pour la période 2021-2022.** Félicitations et plein succès dans cette fonction, Mme la  
258 Présidente !

259 Le Doyen d'âge remet un bouquet de fleurs et les présents usuels à la Présidente élue, sous les  
260 applaudissements du plénum.

261 **6. Election du Vice-président ou de la Vice-présidente du Conseil général**  
262 **pour la période 2021-2022 ;**

263 **Le Doyen d'âge.** La procédure est la même que pour l'élection précédente.

264 Je passe la parole au Chef de groupe PLR pour la présentation de son candidat. M. Denis  
265 Rohrbasser, vous avez la parole.



266 **M. Denis Rohrbasser, Chef du groupe PLR.** Au nom du groupe libéral-radical, j'ai le plaisir de  
267 présenter M. Ronald Colliard au poste de Vice-président du Conseil général. M. R. Colliard entame  
268 sa deuxième législature. Il a œuvré en tant que secrétaire de la Commission financière de 2016 à  
269 2021. Le groupe soutient cette candidature, avec conviction et enthousiasme !

270 **Le Doyen d'âge.** Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

271 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidats est égal au  
272 nombre de poste à repourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, le candidat peut être élu tacitement.  
273 Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin de liste est  
274 demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des membres  
275 présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

276 Tel n'étant pas le cas, je déclare **M. Ronald Colliard élu en tant que Vice-président du Conseil**  
277 **général pour la période 2021-2022.** Félicitations et je vous souhaite également plein succès dans  
278 cette fonction, M. le Vice-Président !

279 *Applaudissements.*

## 280 **7. Scrutateurs et scrutatrices pour la législature 2021-2026 ;**

281 Détermination du nombre de membres – vote ;

282 **Le Doyen d'âge.** Etant donné que notre règlement ne détermine pas le nombre de scrutateurs, il  
283 convient de faire voter ce nombre par l'ensemble du plénum. Le Bureau provisoire vous propose  
284 d'en nommer cinq, répartis comme suit : 2 UDC-PAI, 1 UO+PS, 1 PDC-Le Centre et 1 PLR. Y a-t-il  
285 des remarques sur le nombre choisi ? Quelqu'un souhaite-t-il faire une autre proposition ?

286 Tel n'étant pas le cas, nous allons voter.

### 287 **Vote**

288 **À l'unanimité des 50 membres présents, le nombre de scrutateurs est arrêté à 5.**

289 Election ;

290 **Le Doyen d'âge.** Nous allons maintenant procéder à leur élection. D'entente avec les Chefs de  
291 groupe, nous allons afficher la liste complète des candidats à l'écran, par ordre alphabétique :

- 292 1. Ana Rita Domingues Afonso, UO+PS  
293 2. Jérémie Favre, PLR  
294 3. Nicolas Genoud, PDC-Le Centre  
295 4. Cédric Pilloud, UDC-PAI  
296 5. Morgan Pires, UDC-PAI

297 Pour votre information, la responsabilité du décompte des voix sera attribuée au groupe PDC-Le  
298 Centre pour la législature. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

299 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidats est égal au  
300 nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats peuvent être élus  
301 tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin  
302 de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des  
303 membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

304 Tel n'étant pas le cas, je déclare

305 **Mme Ana Rita Domingues Afonso**

306 **MM. Jérémie Favre, Nicolas Genoud, Cédric Pilloud et Morgan Pires,**

307 élus comme membres du Bureau pour la gère 2021-2026. Félicitations et je vous souhaite à toutes  
308 et tous également plein succès dans cette fonction !

309 *Applaudissements.*





310 **8. Scrutateurs et scrutatrices suppléants pour la législature 2021-2026 ;**

311 Détermination du nombre de membres suppléants – vote ;

312 **Le Doyen d'âge.** Etant donné que notre règlement ne détermine pas le nombre de scrutateurs  
313 suppléants, il convient de faire voter ce nombre par l'ensemble du plénum. Le Bureau provisoire  
314 vous propose d'en nommer 8, soit deux par groupe politique, afin d'assurer en permanence le  
315 fonctionnement du Bureau. Y a-t-il des remarques sur le nombre choisi ? Quelqu'un souhaite-t-il faire  
316 une autre proposition ?

317 Tel n'étant pas le cas, nous allons voter.

318 **Vote**

319 **À l'unanimité des 50 membres présents, le nombre de scrutateurs suppléants est arrêté à 8,**  
320 **soit deux par groupe politique.**

321 Election ;

322 **Le Doyen d'âge.** Nous allons maintenant procéder à leur élection. D'entente avec les Chefs de  
323 groupe, nous allons afficher la liste complète des candidats à l'écran.

- 324 1. Olivier Berthoud, PLR  
325 2. Serge Bochud, UO+PS  
326 3. Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI  
327 4. Dora Cuennet, UO+PS  
328 5. Marina Meyer, PLR  
329 6. Alicia Millasson, UDC-PAI  
330 7. Sébastien Rüegg, PDC-Le Centre  
331 8. Cédric Schaller, PDC-Le Centre

332 Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

333 Tel n'étant pas le cas, la discussion est close. Je constate que le nombre de candidats est égal au  
334 nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats peuvent être élus  
335 tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si l'organisation d'un scrutin  
336 de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être soutenue par 1/5 des  
337 membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

338 Tel n'étant pas le cas, je déclare

339 **Mmes Anne-Lise Chaperon, Dora Cuennet, Marina Meyer, Alicia Millasson**  
340 **MM. Olivier Berthoud, Serge Bochud, Sébastien Rüegg, Cédric Schaller**

341 élus comme membres suppléants au Bureau pour la période 2021-2026. Félicitations et je vous  
342 souhaite à toutes et tous également plein succès dans cette fonction !

343 *Applaudissements.*

344 Pour votre information la prochaine séance du Bureau est fixée le lundi 31 mai 2021, à 19h30, à la  
345 salle de l'Aigle. Une convocation parviendra à ses membres par courriel tout prochainement.

346 **Le Doyen d'âge.** Les élections des membres du Bureau définitif étant achevées, le Bureau  
347 provisoire cède sa place aux nouveaux élus. Bonne continuation !

348 Les membres du Bureau provisoire reprennent leur place au sein du plénum.

349 **La Présidente.** Avant de poursuivre l'ordre du jour, je tiens à féliciter et à remercier notre Doyen  
350 d'âge pour son introduction. Bravo Pierrot !

351 Le présent usuel est remis au Doyen d'âge (bouquet de fleurs, lot de bouteilles et verres de la Commune),  
352 sous les applaudissements du plénum.



353 **La Présidente.** Merci également aux membres du Bureau provisoire pour le décompte des voix !  
354 Nous allons donc poursuivre la constitution des organes du Conseil général conformément à l'ordre  
355 du jour. Le point suivant est le point 9, constitution de la Commission financière.

## 356 **9. Commission financière pour la législature 2021-2026 ;**

357 - Détermination du nombre de membres suppléants – vote ;

358 **La Présidente.** Nous devons tout d'abord voter sur le nombre de membres. Le Bureau provisoire  
359 nous a proposé d'élire 11 membres. Y a-t-il une autre proposition ? Quelqu'un souhaite-t-il prendre  
360 la parole ?

361 Tel n'étant pas le cas, nous allons procéder au vote.

### 362 **Vote**

363 **Par 49 voix pour et une abstention, le Conseil général accepte d'élire 11 membres à la**  
364 **Commission financière.**

365 - Election ;

366 **La Présidente.** Nous allons maintenant passer à l'élection de ses membres. Je vous donne la liste  
367 des candidats par ordre alphabétique :

- 368 1. Frank Burgy, UDC-PAI  
369 2. Anne-Lise Chaperon, UDC-PAI  
370 3. Ronald Colliard, PLR  
371 4. Hubert Demierre, UDC-PAI  
372 5. Jacques Genoud, PDC-Le Centre  
373 6. Carine Meyer, UO+PS  
374 7. Adeline Pilloud, UDC-PAI  
375 8. Denis Rohrbasser, PLR  
376 9. Christian Sonney, UO+PS  
377 10. Pierrot Vallélian, UO+PS  
378 11. Jérôme Volery, PDC-Le Centre

379 **La Présidente.** La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je constate que le nombre  
380 de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats  
381 peuvent être élus tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si  
382 l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être  
383 soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

384 Tel n'étant pas le cas, je déclare

385 **Mmes Anne-Lise Chaperon, Carine Meyer, Adeline Pilloud,**  
386 **MM. Frank Burgy, Ronald Colliard, Hubert Demierre, Jacques Genoud, Denis Rohrbasser,**  
387 **Christian Sonney, Pierrot Vallélian, Jérôme Volery**

388 élus comme membres de la Commission financière pour la période 2021-2026. Félicitations et je  
389 vous souhaite à toutes et tous également plein succès dans cette fonction !

390 *Applaudissements.*

## 391 **10. Commission des naturalisations pour la législature 2021-2026 ;**

392 - Détermination du nombre de membres – vote ;



393 **La Présidente.** En préambule, je tiens à remercier Mme Anne-Lise Wittenwiler, Conseillère  
394 communale démissionnaire, qui avait choisi de poursuivre ce mandat jusqu'à la fin de la précédente  
395 législature. Nous la saluons et la remercions pour son engagement !

396 **La Présidente.** Nous devons tout d'abord voter sur le nombre de membres. Le Bureau provisoire  
397 nous a proposé d'élire 8 membres. Y a-t-il une autre proposition ? Quelqu'un souhaite-t-il prendre la  
398 parole ?

399 Tel n'étant pas le cas, nous allons procéder au vote.

#### 400 **Vote**

401 **Par 49 voix pour et une abstention, le Conseil général accepte d'élire 8 membres à la**  
402 **Commission des naturalisations.**

403 - Election ;

404 **La Présidente.** Nous allons maintenant passer à l'élection de ses membres. Je vous donne la liste  
405 des candidats par ordre alphabétique :

- 406 1. Laurence Chaperon, PDC-Le Centre
- 407 2. Véronique Colliard (-Dévaud), PDC-Le Centre
- 408 3. Nathalie Genoud, UO+PS
- 409 4. Chantal Honegger, Conseillère communale
- 410 5. Karin Liaudat, UDC-PAI
- 411 6. Marina Meyer, PLR
- 412 7. André Perroud, UDC-PAI
- 413 8. Pascal Tabara, UO+PS

414 **La Présidente.** La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je constate que le nombre  
415 de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats  
416 peuvent être élus tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si  
417 l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être  
418 soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

419 Tel n'étant pas le cas, je déclare

420 **Mmes Laurence Chaperon, Véronique Colliard, Nathalie Genoud, Chantal Honegger, Karin**  
421 **Liaudat et Marina Meyer**

422 **MM. André Perroud et Pascal Tabara,**

423 élus comme membres de la Commission des naturalisations pour la période 2021-2026. Félicitations  
424 et je vous souhaite à toutes et tous également plein succès dans cette fonction !

425 *Applaudissements.*

#### 426 **11. Election de 7 des 9 membres de la Commission d'aménagement pour la** 427 **législature 2021-2026 ;**

428 **La Présidente.** Nous allons directement passer à l'élection des 7 membres. Je précise juste que  
429 cette commission relève de la compétence du Conseil communal mais que la loi a prévu que le  
430 Législatif élise la majorité de ses membres. Voici la liste des candidats par ordre alphabétique :

- 431 1. Olivier Berthoud, PLR
- 432 2. Serge Bochud, UO+PS
- 433 3. António Domingues, UO+PS
- 434 4. Irène Genoud, UDC-PAI
- 435 5. Aurélien Lambert, UDC-PAI
- 436 6. Matthieu Pauchard, PDC-Le Centre
- 437 7. Sébastien Rüegg, PDC-Le Centre



438 **La Présidente.** La parole n'étant pas demandée, la discussion est close. Je constate que le nombre  
439 de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir. Selon l'article 46 al. 1bis LCo, les candidats  
440 peuvent être élus tacitement. Toutefois, l'article 9b) RELCo enjoint le Président de vérifier si  
441 l'organisation d'un scrutin de liste est demandée. Si tel devait être le cas, cette demande devrait être  
442 soutenue par 1/5 des membres présents. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole ?

443 Tel n'étant pas le cas, je déclare

444 **Mme Irène Genoud**

445 **MM. Olivier Berthoud, Serge Bochud, António Domingues, Aurélien Lambert, Matthieu**  
446 **Pauchard et Sébastien Rüegg**

447 élus comme membres de la Commission d'aménagement pour la période 2021-2026. Félicitations  
448 et je vous souhaite à toutes et tous également plein succès dans cette fonction !

449 *Applaudissements.*

## 450 **12.Allocution de la Présidente ;**

451 **La Présidente.** Une surprise en cache une autre ... après la surprise des élections du 7 mars, me  
452 voici devant vous en qualité de Présidente du Conseil général.

453 Celle-là, personne ne l'avait vu venir ... la présidence était toute désignée en la personne de Mme  
454 Chantal Honegger, mais le tapis rouge s'est déroulé afin de guider notre ancienne vice-présidente  
455 tout là-haut (non pas au Chaussin) mais en sa fonction de Conseillère communale.

456 Comme quoi, la politique déjoue tous les pronostics, même des plus aguerris.

457 C'est donc, avec grand honneur et assiduité que j'œuvrerai avec vous durant cette année de  
458 présidence.

459 Mon mandat précédent je l'ai passé au sein de la Commission des forêts et à la participation de la  
460 nouvelle édition du journal communal « Vivre ici ». Ces deux expériences diversifiées m'ont permis  
461 d'avoir une vision plus élargie de notre Commune.

462 En cette soirée constitutive de notre Conseil général, c'est avec un grand plaisir que je souhaite la  
463 bienvenue à toutes nos conseillères générales et tous nos conseillers généraux. Bravo pour votre  
464 élection ou réélection pour cette nouvelle gère 2021-2026.

465 2026, les plus jeunes d'entre nous, voient certainement cette date comme lointaine, mais pour nous,  
466 c'est demain et pour une vision future c'est trop court. Cinq ans pour choisir des projets tout en  
467 gardant une continuité, une cohérence avec les choix précédents et oser une certaine innovation  
468 respectueuse des visions de nos électrices et électeurs. Chers membres du conseil général, voici

469 **NOTRE « challenge » !**

470 Tout bouge si vite, les prévisions d'avant seront certainement à revoir, tant par les changements des  
471 lois cantonales ou fédérales, par la démographie ou par les finances. Des défis, des transitions, des  
472 décisions, des questions et des incompréhensions, nous attendent ; mais nous devons être là pour  
473 apporter des idées et surtout oser poser les questions. N'ayons pas peur de garder un peu de  
474 spontanéité, afin que nos interventions soient traitées dans les meilleures conditions, sous forme de  
475 questions ou propositions. Le changement est en marche, mais nous devons avancer, être  
476 visionnaires et faire de notre mieux pour les habitants d'aujourd'hui et de demain, tout en maintenant  
477 leur qualité de vie.

478 Pour terminer, je souhaite que cette année soit placée sous le signe d'une grande collaboration entre  
479 le Législatif et l'Exécutif, que les débats soient animés, mais respectueux, visant toujours le bien  
480 commun.

481 A nous d'écrire une page d'histoire de notre Ville et aux plus jeunes de pouvoir dire dans quelques  
482 années ... j'y étais, j'ai choisi.

483 Merci à toutes et tous pour votre engagement pour notre Ville actuelle et future, faisons les bons  
484 choix et soyons unis.

## 485 **13.Allocution du Syndic ;**

486 **M. Charles Ducrot, Syndic.** L'écrivain devant sa feuille blanche. J'ai le grand plaisir de vous  
487 adresser ce soir les salutations les plus cordiales du Conseil communal.



488 Ces dernières semaines, de nombreuses rumeurs courraient dans les rues, les quartiers et les  
489 hameaux de notre cité. Qui sera la nouvelle ou le nouveau Syndic ? qui sera la nouvelle Présidente  
490 ou le nouveau Président du Conseil général ?

491 Peut-être certains bookmakers ont même lancé les paris, aller savoir ?

492 Ce soir, les jeux sont faits !

493 Il est de mon devoir de féliciter, au nom du Conseil communal, Mme Patricia Genoud pour sa brillante  
494 élection. Chère Patricia, tu as eu le courage et également la ténacité de te lancer dans l'aventure. Il  
495 n'est pas facile de reprendre au pied levé une telle fonction, qui est devenue si exigeante au fil du  
496 temps. Ta connaissance du monde politique, ta perspicacité et ton implication dans les dossiers  
497 communaux mais également dans la vie châteloise sont des atouts indéniables pour mener à bien  
498 la mission que t'ont confiée tes collègues du Conseil général.

499 Je transmets également mes félicitations à M. Ronald Colliard élu à la Vice-Présidence. Cher  
500 Ronald, l'apprentissage sera certes un peu plus long mais tellement captivant.

501 Un bravo également à vous toutes et tous qui avez été nommés dans les différentes commissions  
502 du Conseil général. Un merci particulier à Pierrot, votre jeune et fringant doyen d'âge mais également  
503 historien à son heure qui a été votre Président pendant cette première partie de séance ô combien  
504 symbolique.

505 J'ai commencé mon discours par : l'écrivain devant sa feuille blanche. Jeudi passé, j'étais devant  
506 une feuille blanche en réfléchissant sur ce que j'allais pouvoir vous dire ce soir.

507 Aujourd'hui, c'est vous qui êtes devant une feuille blanche. En tant que membres du Législatif, vous  
508 allez provoquer le débat. Par vos questions, vos suggestions, par votre implication dans les  
509 différentes commissions du Conseil général, vous allez remplir cette feuille blanche qui fera l'histoire  
510 de notre commune.

511 Malgré la séparation des pouvoirs, nous devons travailler ensemble pour le bien de nos citoyennes  
512 et citoyens ; il faudra parfois laisser de côté les idées partisans, trouver le consensus nécessaire  
513 afin que notre commune se développe de manière harmonieuse. La tâche n'est pas simple mais elle  
514 mérite d'être entreprise.

515 Lors de sa séance constitutive, le Conseil communal a décidé de remanier les dicastères. Je vous  
516 rassure, il ne s'agit pas de faire tabula rasa sur le passé. Bien au contraire, cette nouvelle répartition  
517 tient compte de la charge de travail de chaque membre du Conseil communal. Je suis conscient que  
518 ce remodelage bouscule les habitudes de nos services et je tiens déjà à remercier toutes nos  
519 collaboratrices et collaborateurs pour leur implication dans ces changements.

520 Pour cette période administrative, nous allons également revoir le fonctionnement du Conseil  
521 communal. En effet, certaines décisions d'ordre opérationnelles qui étaient prises dans le cadre des  
522 séances seront déléguées aux responsables de dicastères, cadres supérieures et chefs de service.  
523 Cette nouvelle façon d'opérer passera par la mise en place de processus afin que chacune et chacun  
524 connaisse ses prérogatives et de son devoir d'informations. Ainsi, le Conseil communal pourra  
525 consacrer plus de temps à la gouvernance de la commune. Les dossiers sur la table du Conseil sont  
526 nombreux, transformation du bâtiment de la Châteloise pour les besoins de l'AES, piscine, patinoire,  
527 infrastructures du Lussy, sans compter de nombreux travaux routiers, d'épuration et d'adduction  
528 d'eau. Le Conseil communal est prêt à relever ces défis mais sans le soutien du Conseil général, la  
529 tâche s'avère impossible.

530 Mesdames et Messieurs, nous allons vivre une gère intense, passionnante. La prudence devra être  
531 aussi de mise car il est de notre devoir de laisser une commune certes dynamique mais qui puisse  
532 également répondre aux futures attentes de notre population.

533 Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans l'exercice de votre mandat.

534 Pour terminer, le Conseil communal a le plaisir d'offrir en guise de bienvenue aux nouveaux  
535 membres une carafe d'eau et un pot de miel.

## 536 **14. Divers ;**

### 537 **A. Nouvelle proposition**

- n°1 de M. Jacques Genoud (PDC-Le Centre) demandant de créer une commission culturelle ;

**M. Jacques Genoud, PDC-Le Centre.** Ceci est une intervention du groupe PDC-Le Centre, sous forme de proposition. Lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2020, j'intervenais pour



souligner le déséquilibre de fait, aux comptes comme au budgets, entre les montants de fonctionnement et les montants des investissements consacrés respectivement au sport et à la culture, déséquilibre, pour mémoire, en défaveur de la culture. Je remercie le Conseil communal et les collègues du Conseil général d'avoir accepté de traiter les propositions et la question contenues dans mon intervention.

La proposition de ce jour est la suivante : le groupe PDC-Le Centre propose la création d'une commission culturelle qui, à l'instar de celle des sports, serait composée des parties prenantes concernées et aurait pour mission de définir, en collaboration avec l'Exécutif de notre Commune, une vision et des projets ambitieux, concrétisés par des investissements permettant leur mise en œuvre. La création de cette commission serait un premier pas vers un juste et légitime rééquilibrage, dans le but de mieux correspondre au Chapitre 3 des finances communales, rédigé comme suit : Culte, culture et loisirs.

*La décision quant à la transmission de cette proposition sera prise lors d'une prochaine séance.*

538

## **B. Nouvelle question**

- n°1 de M. Hubert Demierre (UDC-PAI) demandant au Conseil communal de créer une commission « déchetterie » ou « gestion des déchets » ;

**M. Hubert Demierre, UDC-PAI.** Lors de la dernière législature, de nombreuses questions relatives à la gestion des déchets ont été posées par les différents partis de notre Ville : que ce soit au niveau des horaires, des quantités dites « ménage », des points de collecte, ...

Après une discussion dans notre groupe au début de l'année 2021, il nous paraissait opportun de demander la création d'une commission « déchetterie » ou de gestion des déchets, lors de la gère 2021-2026. Cette proposition a été soumise aux différents Chefs de groupe et responsables des partis politiques locaux. Toutes les personnes contactées sont unanimes : une telle commission a du sens et sa raison d'être. Le but de la commission est d'avoir une vision globale de la thématique des déchets et de leur gestion actuelle et future sur le territoire de notre commune.

Le Conseil communal serait-il disposé à mettre sur pied une telle commission ?

Je tiens à ajouter qu'une répartition des sièges pour chaque formation politique a d'ores et déjà été discutée par les Chef-fe-s de groupe.

**M. François Pilloud, Conseiller communal.** M. H. Demierre, j'ai pris note de votre demande et la transmettrai au Conseil communal pour décision et vous la soumettrai sous les plus brefs délais.

*Il sera répondu à cette question lors d'une prochaine séance.*



539 **C. Communications de la Présidente.**

540 **La Présidente.** Je tenais également à informer les membres du Conseil général que des tablettes  
541 sont mises à leur disposition pour les séances plénières. Aujourd'hui, au vu de l'ordre du jour, il n'a  
542 pas été jugé nécessaire de vous les remettre mais prenez note que pour la prochaine séance de  
543 notre conseil fixée le 30 juin prochain, vous pourrez en bénéficier et vous connecter au réseau  
544 communal.

545 Au vu des conditions sanitaires actuelles, nous n'avons pas prévu d'apéritif d'après-séance. Nous  
546 osons espérer que la prochaine fois sera la bonne et que nous pourrons prolonger agréablement la  
547 séance...

548 La parole n'étant plus demandée, je déclare cette première séance ordinaire de la législature 2021-  
549 2026 close !

550 Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous et n'oubliez pas, chers nouveaux membres,  
551 d'emporter le cadeau du Conseil communal à votre attention.

552 Bonne fin de soirée et bonne nuit !

553 *Applaudissements.*

554 La séance est levée à 21h10.

**AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS**

La Présidente :

La Secrétaire :

Patricia Genoud

Nathalie Defferrard Crausaz